

# La Prime Syndicale 2017 pour la CP 210 – employés sidérurgie - sera payée à partir du 20 novembre 2017!

## Conditions :

- Être affilié au Syndicat libéral au plus tard au **01/05/2017** et être en ordre de cotisation syndicale;
- Être sous contrat EMPLOYE au **01/09/2017** et figurer sur le bordereau des salaires de l'entreprise (cela signifie que les intérimaires et les travailleurs en régie n'ont pas droit à la prime syndicale de la CP 210).

## Année de référence :

**2017**

## Montant

**135,00 €**

## Paiement :

**à partir du 20/11/2017 jusqu'au 15/12/2017**

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

**Votre Liberté Votre Voix**

